



Jeudi 14 janvier 2021

## Communiqué de presse

Les Organisations Professionnelles de L'hôtellerie et de la Restauration saluent unanimement l'écoute du gouvernement, et en particulier de Bruno Le Maire, Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne, qui a entendu la détresse des professionnels et leur volonté de survivre par des mesures d'indemnisation et de soutien à la hauteur de la gravité de la crise.

Des mesures qui s'inscrivent dans le temps et donnent aux professionnels la visibilité attendue le temps que dureront les mesures sanitaires.

Les mesures d'indemnisation mises en œuvre en décembre dans le cadre du Fonds de solidarité sont ajustées et amplifiées.  
Toutes les entreprises du secteur quelque soit leur taille sont éligibles à ces mesures y compris les hôtels et les TOR.

Le chômage partiel est prolongé sans reste à charge avec des conditions néanmoins pour les hôtels qui nécessiteront un ajustement pour les aligner sur celles de la restauration.

Les organisations professionnelles attendent aussi que les banques jouent le jeu pour les reports d'échéances des prêts bancaires.

Finalement, ces mesures sont de nature à redonner le moral aux restaurateurs, aux cafetiers, aux discothécaires et bowlings ainsi qu'aux hôteliers et aux traiteurs organisateurs de réceptions.

### Contact presse

**UMIH** Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 - [ophelie.Rota@umih.fr](mailto:ophelie.Rota@umih.fr)

**GNI** Franck Trouet - 06 73 86 66 65 - [f.trouet@gni-hcr.fr](mailto:f.trouet@gni-hcr.fr)